



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2026 à 19 h 30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

• **DM-2026-30085 – Lot 3 951 987– 894, chemin des Patriotes**

La demande consiste à rendre réputée conforme une **superficie totale de 23 m² pour des enseignes attachées** sur le bâtiment principal du 894, chemin des Patriotes, alors que l'article 117 du règlement de zonage numéro 431 stipule que, pour les enseignes attachées, la superficie maximale est de 1,5 m² par commerce;

La demande consiste également à rendre réputé conforme un **matériau de vinyle** pour une enseigne détachée alors que le vinyle ne fait pas partie des types de matériaux autorisés pour les enseignes sur le chemin des Patriotes énumérés à l'article 163 du règlement de zonage numéro 431.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 29 OCTOBRE 2026.


Yvan Laberge, avocat
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DU GREFFIER

Je soussigné certifie que le 29 octobre 2026 un avis public concernant cette demande de dérogation mineure a été affiché sur l'immeuble situé au 894, chemin des Patriotes, que le présent avis a été publié sur le site Internet de la Ville et a été affiché à l'hôtel de ville le 29 octobre 2026, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.


Yvan Laberge, avocat
Greffier